



Mouthy

MAGAZINE SEMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE MOUTHY
JUILLET-AOÛT 2013

n°30

Élection	2
Carte d'identité	2
Listes électorales	2
Lotissement « Le Corçon III »	2
P.O.S et P.L.U.	3
Budget 2012	4
Éviter les cambriolages	5
Carte Avantages Jeunes	5
La musique Fa Si La	6
Quelques conseils jardin	7
La maison de santé	8
Un OT offensif	9
AU CENTRE DE SECOURS:	
Un nouveau chef	10
Recrutement	11
40 années de service	11
Les défibrillateurs	11
La saison ESF	12
La SDD recrute	12
Fête des collégiens	12

Vous trouverez dans ce journal le budget de fonctionnement 2012 et les investissements 2012. Les conditions financières se sont durcies depuis quelques années, mais cette année encore, nous avons fait le choix de limiter l'impact financier pour les contribuables, puisque nous n'avons pas augmenté le pourcentage de la part communale des quatre taxes.

Le chemin est long de l'avant-projet à la réalisation, nous avons travaillé en équipe afin de réaliser les objectifs que nous nous étions fixés. L'année 2013 sera aussi active et s'insèrera dans la continuité, les réflexions sur les dossiers en cours seront poursuivies.

Concernant le fleurissement du village, des efforts sont accomplis afin de le rendre plus attrayant. Je souhaite remercier sincèrement tous les bénévoles qui nous aident aux plantations et à l'arrosage ainsi que toutes les personnes ayant contribué par leur dévouement au bon fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente saison d'été.

*Elisabeth Rampant,
votre maire.*

Élection des conseillers municipaux,

pour les communes de moins de **1000** habitants.
Loi n°2013-403 du 17 mai 2013

Le scrutin majoritaire plurinominal à deux tours est maintenu, avec panachage. Mais il y aura désormais obligation de déclarer sa candidature, de manière isolée ou groupée.

Pour le premier tour, La déclaration sera déposée en sous-préfecture au plus tard le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18 heures.

Pour le deuxième tour, la déclaration sera déposée en sous-préfecture, le mardi qui suit le premier tour à 18 heures.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité

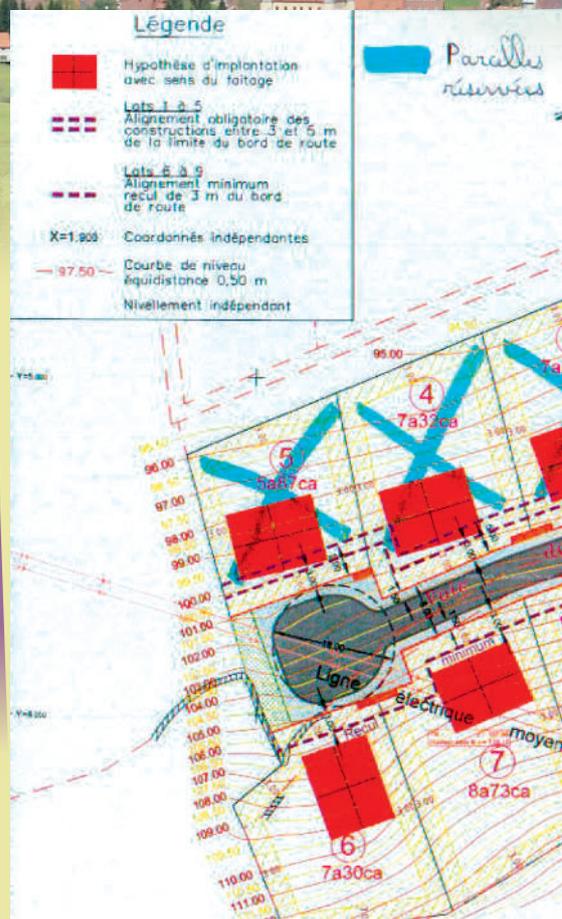
Les délais de traitement des cartes nationales d'identité pendant les mois précédant la période estivale ont souvent tendance à s'allonger compte tenu du volume conséquent des demandes transmises. Le délai d'obtention est de six semaines.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir anticiper le plus possible le dépôt de vos demandes de carte nationale d'identité.

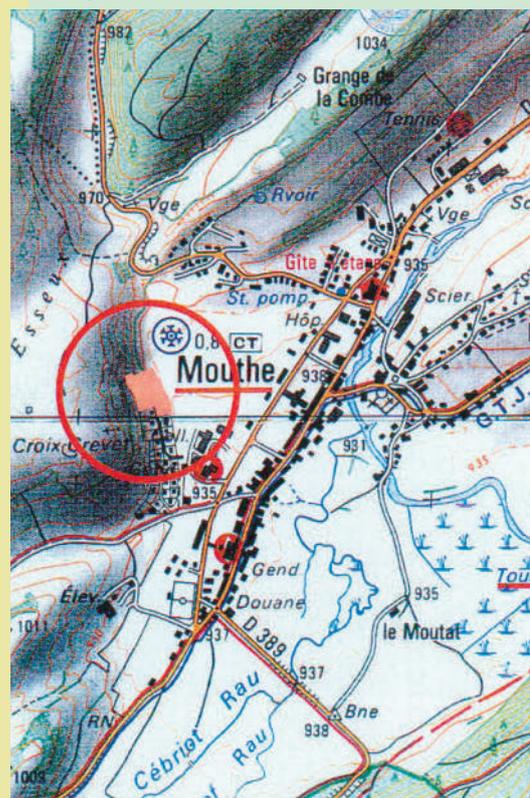
Inscription sur les listes électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013 auprès du secrétariat de mairie ou via internet mon.service-public.fr.

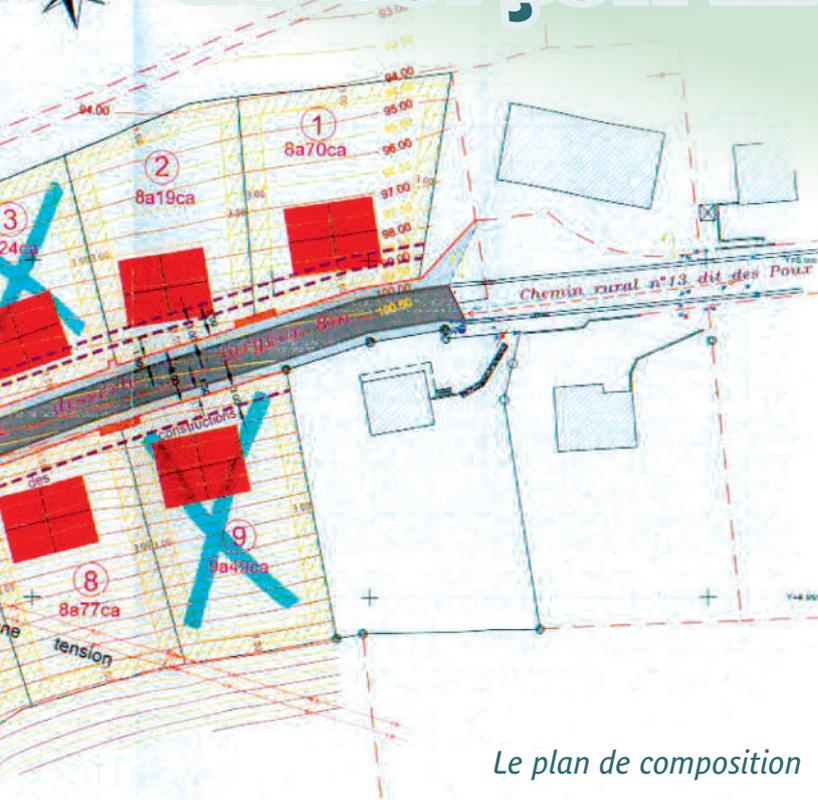
Nous vous remercions également de bien vouloir nous signaler tout changement d'adresse.



Le plan de situation



Lotissement communal « Le Corçon III »



Le plan de composition

(Quelques parcelles encore disponibles)

Le prix des parcelles a été fixé à 92 € TTC / m² par délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2012. Chaque parcelle est entièrement viabilisée. Seront, en sus, à la charge des acquéreurs, les frais notariés et les taxes d'urbanisme prévues par la législation lors de l'attribution du permis de construire. La réservation effective et définitive ne prendra effet qu'après le dépôt d'un acompte de versement pour l'achat d'une parcelle représentant 10% de la valeur du terrain, à la Trésorerie de Mouthy.

Toute demande devra être adressée à Madame le Maire par courrier :

**Mairie, 3 Grande Rue,
25240 Mouthy
ou par courriel :
mairie.mouthy@wanadoo.fr**

P.O.S & P.L.U.

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), une réunion publique d'information pour la population a eu lieu le mardi 9 Juillet 2013 à 20 h 30 à la grande salle de la mairie.

OBJET :

- **présentation du projet de zonage**

Les documents sont consultables au secrétariat de mairie et sur le site internet www.mouthy.fr (rubrique urbanisme)

Réseau d'eau

Pour le bon fonctionnement du réseau d'eaux usées et de la station d'épuration, nous vous rappelons que toutes les lingettes doivent être jetées aux ordures ménagères et non dans les toilettes.



COMMUNIQUÉ

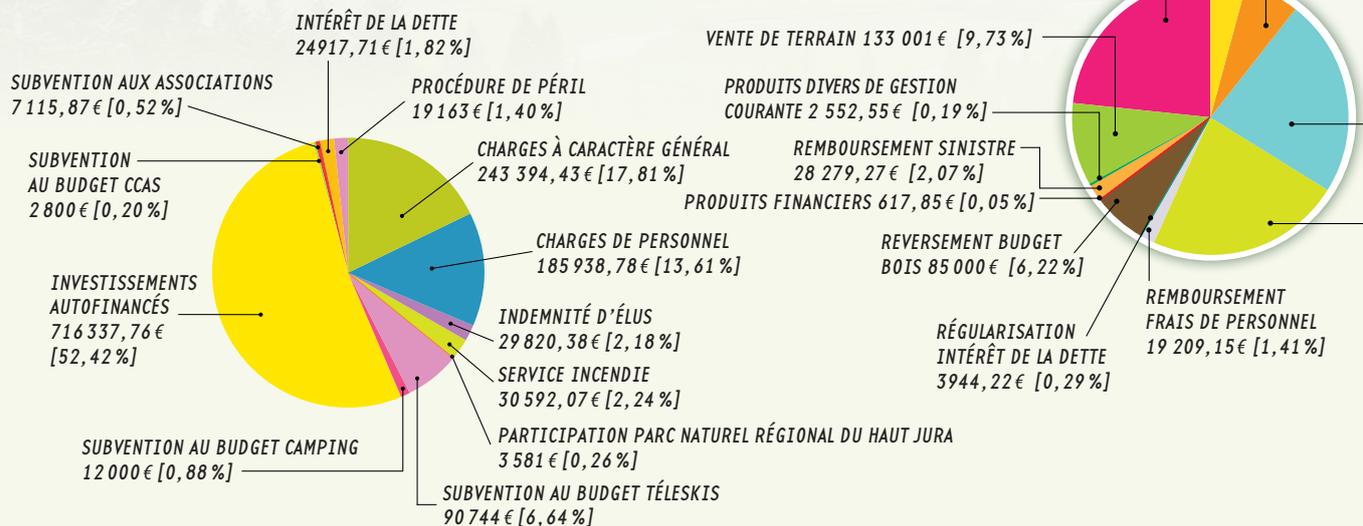
En réponse aux nombreuses interrogations formulées concernant la présence de troncs délimitant une parcelle de terrain derrière le bâtiment de la mairie, la Commune tient à préciser que cette disposition ne relève en aucune façon d'une initiative municipale mais bien de la seule décision des propriétaires privés de ladite parcelle.

Le compte administratif a été établi à la clôture de l'exercice 2012 et retrace toutes les réalisations effectives de dépenses et de recettes de la collectivité au cours de l'année écoulée. Il a été approuvé par le Conseil Municipal en séance du 26 février 2013.

Budget et investissements

dépenses de fonctionnement 2012

1366405 € [100,00 %]



investissements 2012 exprimés en euros TTC

• BÂTIMENTS

Changement de la toiture de l'atelier communal	50 201,38
Isolation et changement des fenêtres au hangar communal	6 605,35
Chauffage dans la salle ados	3 205,28
Réhabilitation du logement au-dessus de La Poste	31 662,56

• MATÉRIEL

Véhicule Partner Peugeot + accessoires (galerie, attelage arrière)	2 910,82
Cabine du tracteur tondeuse	3 348,80
Changement du standard téléphonique	2 645,16
Pose d'une cuisine intégrée dans un logement du centre de secours	3 856,10
Caisson de bureau	340,86
Galerie toit + attelage arrière	410,82
Visseuse perceuse	429,44
Scie circulaire	662,44
Ponceuse	257,02
Percolateurs	499,22
Défibrillateur	1 913,50
Motopompe	380,01
Changement d'un poteau incendie	3 049,80
Signalétique	1 127,21

• ACQUISITION DE TERRAINS

Frais de vente terrain CCHD	598,06	
Acquisition du bâtiment de la poste	213 473,25	frais inclus
Acquisition terrains Iachelini	22 435,88	frais inclus
Acquisition terrain PEP	30 835,32	frais inclus

• VOIRIE / RÉSEAUX

Changement des candelatres au Corçon II (éclairage public)	5 640,34
Réfection de la rue Cart Broumet (1 ^{ère} partie)	352 707,42

• ÉTUDE

Plan Local d'Urbanisme	18 212,57
------------------------	-----------

INFOS MAIRIE

recettes de fonctionnement 2012

1 366 405 € [100,00 %]

REVENUS DES IMMEUBLES
86 975,32 € [6,37 %]

CONTRIBUTIONS
DIRECTES ET
INDIRECTES
316 214,95 €
[23,14 %]

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
DE L'ÉTAT 314 671,45 €
[23,03 %]

Rentrée en musique

Les bénévoles de l'école de musique vous souhaitent de passer un agréable été. Ils vous invitent, dès à présent, à noter les horaires de permanence pour les inscriptions de la rentrée 2013 : **SAMEDI 7 septembre : 10h-12h**
MERCREDI 11 septembre : 16h-18h
À la salle de musique au 2^{ème} étage de la mairie. Pour plus d'informations : ecoledemusiquemouthe@laposte.net



communiqué de presse

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes!



**Vous êtes victime d'un cambriolage :
composez le 17 ou le 112**

Téléchargez le dépliant sur le site :
www.interieur.gouv.fr/a-votre-service/ma-securite/conseils-pratiques/mon-domicile/contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes

Vente de carte

2013/14

La carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les sports, les loisirs et les commerces en Franche-Comté.

Cette carte est destinée à tous les jeunes de moins de 30 ans (enfants, adolescents, jeunes adultes tout

statut confondu, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi...)

Son prix de vente est de 7 euros (Règlement uniquement par chèque)

Si vous êtes intéressé par cette carte, vous pouvez vous inscrire au secrétariat de mairie du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, avant le vendredi 30 août 2013. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

AVANTAGES JEUNES

La musique, c'est Fa Si La Mouthe

L'association de musique du secteur de Mouthe a été créée le 21 juin 1983 par des parents de futurs élèves

Historique de l'association

Au début, les cours sont dispensés au sein du collège de Mouthe. Une famille meuthiarde a même prêté son piano tous les mercredis après-midi pendant une année scolaire. Si, depuis 30 ans, le solfège et le piano ont été essentiellement enseignés, d'autres instruments sont aussi proposés à l'apprentissage: saxophone, flûtes (traversière et à bec), clarinette, guitare, percussions et batterie, violon, clavier, djembé... Depuis de nombreuses années, 3 à 4 salles sont gracieusement mises à la disposition de l'association par la commune de Mouthe, permettant d'assurer au minimum 700h de cours annuels.

Créée en 1986, la chorale « La Petite Fugue » a même été intégrée à l'association pour de longues années. Monsieur Belle Christophe a dirigé l'école pour la partie pédagogique en 1992. En 1995, un cours d'orchestre a vu le jour. L'école fut dirigée 1 an par le professeur de musique Mr Spatz Christophe. Le blog : <http://ecolemusique-mouthe.over-blog.com> et l'adresse mail ecoledemusiquemouthe@laposte.net sont très utiles.

Les professeurs

De très nombreux professeurs se sont succédé.

Environ 5 professeurs sont salariés chaque année scolaire, avec un record de 8 enseignants en 2012.

L'application de la convention collective d'animation (CCA) est respectée depuis la rentrée 2012. Il est à noter, qu'à ce jour, l'effectif des professeurs représente 2 salariés équivalent temps plein. La direction artistique était déléguée chaque année aux professeurs de solfège, notamment Mr Poux Mickaël et ces 4 dernières années, Mme Parnet Christine. Cette fin d'année scolaire 2012 est marquée par le départ de 3 professeurs : Mathilde Gandillet, Kalou Cabrera et Christine Parnet. Leurs remplaçants sont dès à présent connus : Pierre-André Boudry pour les cours de guitare et Benjamin Rota pour tous les cours de formation musicale + piano et clavier. Ils rejoindront Anna Simerey (violon), Gladys Lüthi Reymond (flûtes), Damien Félix (batterie, caisse claire).

Les élèves / Les cours / Les examens

D'une dizaine d'élèves les premières années, le nombre d'élèves inscrits est passé à 68 cette année.

Ils habitent pour la plupart la communauté de communes des Hauts du Doubs. Les enfants sont âgés de 5 à 14 ans et nous comptons six adultes parmi les élèves.

Le respect de la CCA a également obligé l'école à augmenter le nombre de semaines de cours et à payer des heures de préparation à chaque professeur. C'est l'un des défis les plus difficiles à relever en matière de gestion. La quasi-totalité du budget de l'école est consacrée aux traitements et salaires. De septembre à juin, 30 séances collectives (de 45 minutes) sont dispensées auprès des élèves :

- une classe de jardin musical a été créée pour les 5/6ans en 2012
 - éveil musical pour les enfants niveau CP
 - formation musicale 1 pour les enfants niveau CE1
- et des cours (d'1heure) pour FM2, FM3, FM4 et FM5.

Les cours d'instruments sont individuels et durent 30 minutes.

Les examens de formation musicale se passent fin juin avec les professeurs Christine et Benjamin.

Dans les locaux de l'école, les élèves ayant passé les examens instrumentaux le samedi 8 juin ont tous été reçus avec succès, dont 3 avec félicitations du jury. Ils intégreront tous le 2ème cycle à la rentrée.

Les auditions

Chaque année les élèves et les professeurs participent

- à l'audition auprès des résidents de l'hôpital René Salins
- à l'audition devant leurs familles et amis.

L'école participa à certaines manifestations locales : Téléthon, Transjurassienne, fête de la musique et organise une représentation auprès des élèves des écoles.

La conduite de ces différentes manifestations demande beaucoup de temps, d'implication et de sens de l'organisation de la part des membres du bureau et des professeurs.

Les bénévoles

Le bureau se compose de quelques élèves et surtout de parents d'élèves. De nombreux directeurs ont travaillé successivement. Toutes ces personnes, bénévoles, apportent leurs idées, leurs connaissances et surtout de leur temps. L'école a su s'adapter et se moderniser grâce à elles.

Voici quelques-unes des tâches annuelles :

En septembre, l'organisation des plannings des cours des professeurs, l'établissement des contrats et /ou avenants, les plannings des élèves pour chaque année scolaire. En octobre : les dossiers de subventions sont complétés.

Les auditions sont, chaque année, un moment important et elles nécessitent une longue préparation.

En cours d'année, le(la) président(e) répond aux questions diverses de chacun (prof, parent...).

Comme toute entreprise ou association, une grande part du travail des trésoriers réside dans la gestion des salaires, achats divers et tenue des comptes de l'association.

La (le) secrétaire s'occupe des comptes-rendus des réunions de bureau, d'Assemblée Générale...

Cette année l'association a fêté ses 30 ans, lors de la journée du 23 juin avec une opération portes ouvertes et un après-midi musical.

L'avenir :

Un logo et un nouveau nom pour l'association ont été trouvés par les adhérents :

Dès la rentrée 2013, des nouveautés seront proposées :

- trois différents cours de guitare basse, électrique et classique
- une chorale (à partir du niveau CP) dirigée par Benjamin Rota.

Les partenaires

À sa création, le conservatoire de Pontarlier a aidé l'école, puis les communes du secteur de Mouthe ont pris le relais.

Le conseil général et la CCHD versent une indispensable subvention annuelle. L'école adhère à la fédération musicale de Franche-Comté, ce qui l'autorise, notamment, à faire passer des examens depuis 1994.

Nous remercions sincèrement l'ensemble de nos partenaires :

la Communauté Communes des Hauts du Doubs, le Conseil général, la mairie de Mouthe, Bietry musique, le Crédit Agricole, Festival de La Paille, Robbe Frères quelques commerçants de Mouthe: Atac, À Fleurs d'eau, Boucherie Milloz, HP performance, Le Grand Tétràs et Vuez Frères.

La qualité de l'enseignement des professeurs, l'assiduité et le sérieux des élèves sont de nombreux atouts pour l'école. Ils sont aussi la récompense du dévouement et de l'implication sans faille des membres du bureau.



Quelques conseils à butiner

Après un hiver en gris et blanc... vous étiez très nombreux à attendre le retour du printemps... La belle saison est désormais là : les jours rallongent, les paysages reprennent leurs couleurs et vous êtes impatient de faire votre potager. Embellir son jardin, cultiver ses légumes c'est bien, mais encore faut-il le faire sans polluer ni détruire l'écosystème en place. Nous vous invitons à noter ces quelques précautions pour venir à bout des mauvaises herbes sans nuire à l'environnement.

Les règles pour devenir un bon éco-jardinier

INTERDIT

les feux de friches
Avant tout rappelons que les feux de friches sont interdits du 1^{er} avril au 1^{er} octobre et totalement à proscrire dans les zones humides.

Ne pas utiliser d'engrais « chimiques » pour vaincre les mauvaises herbes et les limaces. Si vous faites un potager pour manger bio, n'allez pas polluer votre environnement avec des produits phytosanitaires (désherbants chimiques) le remède risque d'être pire que le mal ! Faites attention aux produits et aux attitudes que vous adoptez. Utilisez les bonnes recettes de grands-mères pour venir à bout des mauvaises herbes et des limaces.

Sur votre terrasse :

L'eau bouillante salée est un excellent désherbant, pour herbe et mousse entre les pavés. Adoptez le désherbant thermique pour faire tomber les mauvaises herbes. Utilisez le gros sel, 200 g sur 10 l d'eau, pour arroser les joints, ou prenez l'eau de cuisson des pommes de terre.

Dans votre jardin :

Désherber, et arracher

L'eau de cuisson des pâtes alimentaires (ou des pommes de terre) constitue un puissant désherbant naturel. La mettre sur les mauvaises herbes quand l'eau est encore tiède. Appliquez le mélange sur les mauvaises herbes, en vous servant d'un pulvérisateur. Insistez particulièrement sur les racines, lors de l'application.

Arrachage en douceur

Arrosez la veille ou quelques heures avant le désherbage : les racines viendront mieux, et l'arrachage de vos mauvaises herbes sera plus facile.

L'ortie désherbant et anti-pucerons !

Préparez un "jus d'orties" (macération durant une semaine de feuilles d'orties). 1 kg de feuilles pour 10 litres d'eau qui vous servira de désherbant naturel de printemps mais également un anti-pucerons à employer en pulvérisation après avoir filtré. Alors pensez-y : le désherbage naturel est non seulement économique, mais aussi très efficace !

Dans votre maison aussi, il existe plein de solutions pour ne pas polluer votre environnement immédiat : bicarbonate de soude, cristaux de soude... et vinaigre blanc contre le calcaire (laissez tomber les produits chimiques usuellement commercialisés).

Petit rappel de biologie.

Les fleurs sont soit mâles (étamines - pollen) ou femelles (pistil) où même parfois les deux. Pour les polliniser et les faire fructifier, elles ont besoin d'un agent extérieur ; l'abeille, entre autre, joue alors ce rôle. Les abeilles sont indispensables à l'équilibre de notre écosystème.

Autre problème dont vous devez vous soucier : la disparition des abeilles !

« L'abeille et la fleur, c'est comme l'eau et le poisson : c'est indissociable » (Jean Louveaux)
L'hécatombe dans les ruches devient alarmante et met en péril notre survie. Les abeilles ont un rôle essentiel dans l'alimentation de la planète car elles pollinisent les fleurs et les fruits. Donc, pour les protéger, pensez à faire ces quelques gestes simples :

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans les allées de votre maison.

Tous ces produits se retrouvent dans l'eau de nos nappes phréatiques : 30% des pollutions des rivières proviennent, en effet, des particuliers.

Ne pas couper l'herbe de votre gazon trop court, et laissez une zone de fleurs dans un endroit de votre jardin. Il existe dans le commerce des tapis de jachère fleurie (c'est superbe et en plus cela leur donnera à manger).

Plantez des espèces mellifères de fleurs, d'arbustes et d'arbres (base de chaînes alimentaires) pensez au buddleja (ou arbres à papillons), arbres fruitiers, tilleul.

Pour les haies, prunellier, aubépine, pyracantha, laurier cerise et troène ont une belle floraison.

Les plantes aromatiques sont précieuses : pensez au romarin, lavande, thym, sarriette, aneth, angélique, mélisse et sauge.

Le lierre est aussi intéressant car il fleurit à l'automne, sa floraison intervient à un moment où le nectar se fait rare et lorsque les abeilles se préparent à l'hivernage.

Alors quand vous vous préparez à tondre votre pelouse... ayez une pensée pour cette phrase d'Einstein !

« Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, l'espèce humaine n'aurait que 4 années à vivre... »

Nous avons la chance de vivre dans une région agricole relativement saine. Par nos petits gestes essayons de préserver ce milieu et notre écosystème.

Par Marthe et Arsène Letoublon



JARDIN

Une offre de soins en milieu rural exemplaire

Médecins généralistes, dentistes, ostéopathes, infirmières, pédicure podologue, sage-femme, orthophoniste, diététicienne nutritionniste, psychothérapeute sophrologue, acupuncteur masseur, masseur-kinésithérapeute, psychologue, pharmacien, opticien...



Il ne s'agit pas là d'un inventaire à la Prévert de spécialités médicales mais bien de la liste des professionnels de santé offrant leurs services sur notre village !

Peu de communes rurales peuvent se targuer de disposer d'une telle offre...

Nombre de ces praticiens, à l'exception, pour des raisons matérielles évidentes, du cabinet dentaire et de la pharmacie et des professionnels plus récemment installés, se sont regroupés dans le cadre de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) adossée, depuis 2009, à l'hôpital local René-Salins.

Les MSP sont aujourd'hui en plein essor. Il en existe environ 300 actuellement en France et à terme, près de 3 000 structures de ce type devraient être créées.

La définition technique d'une MSP est la suivante (source Fédération Française de Maisons de Santé)

Une maison de santé pluridisciplinaire rassemble, dans un lieu unique, différents professionnels de santé libéraux, avec un projet de santé commun devant répondre aux besoins des patients et un exercice coordonné des soins. Sont ainsi regroupés des médecins généralistes, des infirmières, des masseurs-kinésithérapeutes, des orthophonistes, des podologues, des diététiciens, des travailleurs sociaux.

L'ouverture de la maison de santé de Mouthy le 1^{er} septembre 2009 a permis de regrouper une grande majorité des professionnels dans des locaux « intégrés » à l'Hôpital local.

Par ailleurs, d'autres services, se sont greffés à la structure : SSIAD (service d'aide soignante à domicile), ADMR (aide à domicile en milieu rural) qui avec le centre de soins infirmiers (3 infirmières) regroupe tous les services de l'aide à la personne ; permanence de la PMI (protection maternelle et infantile) service du conseil général tous les mercredis, mise à disposition du local pour les différents services de médecine du travail afin d'éviter des déplacements à Pontarlier.

La maison de santé : une réponse à bien des problèmes

Les territoires ruraux souffrent d'une trop faible attractivité à l'égard des professionnels de santé. Au-delà de la désertification déjà bien engagée de certaines zones, il y aura, très vite, difficulté à compenser les nombreux départs à la retraite prévus dans les prochaines années.

Voilà pourquoi les acteurs locaux de la santé (praticiens, hôpitaux, administrations régionales) s'attachent à réfléchir, à terme, à la transformation des conditions d'exercice des professionnels de santé.

Il est important de savoir que plus de 15 % de la population du Doubs se situe à plus de 30 mn d'accès d'un service d'urgence. Le Doubs compte 12 maisons et pôles de santé pluri-professionnels en activité, plus 9 projets (Source ARS).

Outre ces données démographiques, il faut tenir compte des conditions d'exercice du métier auxquelles aspirent, justement, les professionnels de santé d'aujourd'hui et plus encore, de demain : qualité de vie, proximité de structures pour les enfants et une vraie vie de famille, partage des responsabilités et des exigences, en évolution permanente et qui pèsent lourdement sur l'attractivité du métier.

Voilà pourquoi l'exercice en Maison de Santé apporte des réponses :

- Pour la population, c'est l'assurance du maintien d'une offre accessible et coordonnée de soins.
- Pour les praticiens, c'est rompre l'isolement, lourd à porter, dans l'exercice de leur métier. C'est aussi pouvoir mieux concilier vies de famille et professionnelle avec la possibilité de mieux aménager son temps de travail. C'est, enfin, profiter du partage des compétences et de l'organisation collective pour assurer qualité et permanence des soins.

Mouthy, presque un cas d'école

Au regard des éléments évoqués précédemment, il est juste de dire que notre village répondait quasiment à tous les critères pour l'implantation d'une MSP :

Secteur rural en risque de déficit de médecins et relativement isolé vis-à-vis de l'hôpital de Pontarlier.

Analyse démographique compliquée : vieillissement de la population et pics irréguliers de population du fait du tourisme, population frontalière fluctuante.

Mais aussi :

- Existence d'un hôpital local sur lequel s'appuyer.
- Présence de nombreux services (commerces, écoles, collège, administration).

Ces données ont, certainement, fait partie de la réflexion du docteur Jean-Michel Guyon lorsqu'il a brillamment rempli un rôle de fédérateur et d'initiateur auprès des professionnels de santé et des autorités pour mener à bien le projet. Les défis étaient de taille, au premier rang desquels le financement de la construction, finalement assuré par l'hôpital. Aujourd'hui, tout comme ses confrères généralistes Frédéric

Un Office de Tourisme offensif

Klaba et Nadine Saulnier et tous les autres praticiens de la structure, il se félicite de remplir leur objectif premier : développer un projet de santé en vue d'améliorer la prise en charge du patient et assurer une continuité des soins tous les jours ouvrables de 08 h 00 à 20 h 00. Un luxe pour une commune rurale de moins de 1000 habitants !

Mais au-delà de ce constat, on s'aperçoit qu'une réflexion d'ensemble et d'avenir a été menée sur le dossier de cette MSP, comme l'illustrent parfaitement les deux points suivants :

- La MSP de Mouthe fait partie des 150 MSP de France à bénéficier à titre expérimental de nouveaux modes de rémunérations pour une meilleure coordination entre les professionnels, une organisation de la continuité des soins, ainsi qu'un programme d'éducation thérapeutique pour les patients à haut risque cardiovasculaire.

- La synergie entre la MSP et l'ex hôpital local, qui depuis le 1^{er} janvier 2013 est devenu un pôle du centre hospitalier de haute Comté (regroupant les établissements de Pontarlier, Nozeroy, Levier et Mouthe) où nous avons la chance de regrouper les acteurs du soin à domicile et ceux du monde hospitalier (lits de médecine, soins de suite, EHPAD, accueil de jour) avec des relations privilégiées au service de la population.

Les 2 structures se complètent en mutualisant des locaux et des services, et confortent leur mission et projet : sans le dynamisme et les ressources humaines de la MSP, l'avenir de l'ex hôpital local était en danger, sans la logistique et les moyens de l'hôpital, nous n'aurions pu attirer des jeunes professionnels.

Une gestion affinée par la mutualisation des coûts, une pérennisation des soins et services pour la population, une anticipation sur les prochaines mutations des conditions d'exercice de la médecine : Nous pouvons mesurer la chance de bénéficier d'une telle structure dans notre commune et remercier ces professionnels de santé qui, sous l'impulsion de Jean-Michel Guyon, se sont associés à la réussite de ce projet.

Si vous le souhaitez, vous trouverez, sous le lien femasac.pagesperso-orange.fr/mouthe.html, une remarquable vidéo de présentation de la structure, riche en témoignages et explications qui vous passionneront certainement.

**Maison de santé de Mouthe - 1 rue Cart Broumet
25240 Mouthe - Tél. 03 81 69 86 10 - Fax 03 81 49 98 93
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
et de 14 h 15 à 18 h. Le samedi de 8 h à 12 h.**

Secrétaire M^{me} Christine Fidel

MÉDECINS GÉNÉRALISTES - Dr Jean-Michel Guyon,
Dr Frédéric Klaba et Dr Nadine Saulnier

INFIRMIERS - Centre de soins infirmiers

OSTÉOPATHES - M^r Frédéric Teste et M^{me} Rachel Cuenot

ORTHOPHONISTE - M^{me} Françoise Nicolas

PODOLOGUE - M^{me} Mélanie Droz-Vincent

SAGE-FEMME - M^{me} Nadine Cousin

DIÉTÉTICIENNE - M^{me} Séverine Courgey-Robert

CENTRE DE MÉDECINE DU TRAVAIL - M^{me} Michèle Darocha

A.D.M.R. - M^r Jacques Pagnier (Président)

S.S.I.A.D. de Mouthe - M^{me} Claude Maire (Présidente)

P.M.I. Conseil général du Doubs

Afin de poursuivre dans sa démarche de communication d'accueil touristique en été, l'Office de Tourisme a engagé une campagne avec 107.7 " La radio des autoroutes", 3 spots ont été diffusés quotidiennement sur cette radio du 1^{er} avril 2013 au 15 juin 2013 avec, en point d'orgue, une journée spéciale le 14 juin 2013 sur le DOUBS et le Val de Mouthe qui a touché environ 6 millions d'auditeurs. Espérons que cette campagne donnera aux auditeurs l'envie de venir séjourner sur le Val de Mouthe.

Un Office de Tourisme réactif

En bonne collaboration avec Nordic Evénements, les organisateurs de la Coupe du Monde de Combiné Nordique à Chaux-Neuve, nous souhaitons répertorier avec précision tous les propriétaires de locations de vacances acceptant d'héberger les spectateurs lors de cette manifestation. Ceci dans le but d'avoir une liste à proposer au public et de l'inviter à se rapprocher sur le Val de Mouthe. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes partant ! Afin de simplifier les réservations pour ces week-ends de manifestations, l'OT travaille actuellement sur un concept de nuitées à tarif unique, appliqué par tous.

Un Office de Tourisme de services

Lors de ses derniers Conseils d'Administration, l'Office de Tourisme du Val de Mouthe-Chapelle des Bois a souhaité, appuyé en cela par la Commune, faire une demande pour devenir un Point Relais et donner la possibilité aux personnes qui travaillent la journée de pouvoir récupérer au sein de nos locaux les colis commandés. Nous n'avons, à ce jour, pas reçu de réponse des organismes concernés. Toutefois, si vous voulez bénéficier d'un tel service, nous vous proposons de donner en deuxième adresse de livraison celle de l'Office de Tourisme. Nous nous ferons un plaisir de réceptionner votre colis. Merci de nous prévenir lors de votre commande.

Un Office de Tourisme inventif

L'Office de Tourisme va mettre en place un jeu concours consistant à prendre une photo de notre banderole « Val de Mouthe » dans un lieu insolite ou dans un lieu qui donne la possibilité d'avoir été vu par une foule. Vos photos seront proposées au vote. Les 3 premiers gagnants se verront remettre un lot. Vous pouvez retirer un dossier de candidature à l'Office de Tourisme à partir du 02 juillet 2013.

Un Office de Tourisme partenaire

L'Office de Tourisme a déménagé depuis l'année dernière. Nos anciens locaux, situés au 3bis rue de la Varée à Mouthe, sont donc disponibles à la location. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé ! Nous vous proposons, également, de profiter d'une surface d'exposition dans nos nouveaux locaux pour présenter ou vendre différents produits (peintures, créations artisanales, vins, produits régionaux, etc...) aux conditions suivantes : 5€/jour ; 30€/semaine ; commission de 5% sur les ventes. L'annonce de votre exposition s'affichera durant toute une semaine sur le panneau électronique)

> Pour plus de renseignements contactez-nous :

03 81 69 22 78 - valdemouthe@wanadoo.fr

www.otmouthe.com

SERVICES

Un nouveau chef au Centre de Secours de Mouthe

Mercredi 5 juin dernier, la place de la mairie de Mouthe a connu une activité inhabituelle. Elle a été investie par les sapeurs-pompiers à l'occasion de la cérémonie de la passation de commandement entre le Lieutenant Francis Cuhe et le Lieutenant Jean-Samuel Koerber.



Cette passation de commandement a été l'occasion pour les autorités du service départemental d'incendie et de secours du Doubs de remercier l'engagement comme chef de centre du lieutenant Francis Cuhe ; Chef de centre par intérim depuis mai 2002 et récompensé en 2011 de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers. Il est volontaire depuis 30 ans et restera actif au sein du centre de secours de Mouthe comme officier.

Lors de cette cérémonie, le sergent Jean-Samuel Koerber, qui s'est engagé comme sapeur-pompier volontaire depuis novembre 1997 au service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin et a rejoint le centre de Mouthe en 2010, a été installé solennellement comme nouveau chef du centre de secours de Mouthe, et sa promotion au grade de lieutenant a été officialisée.

Il est également à noter la présence d'une délégation de 5 anciens sapeurs-pompiers du centre d'intervention de Village-Neuf du service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin, centre qui a connu les débuts de jeune sapeur-pompier, puis de sapeur-pompier volontaire du Lieutenant Jean-Samuel Koerber.

Au cours de la cérémonie, le caporal Marc Cuhe a reçu son galon de sergent et le caporal Guillaume Saillard son galon de caporal-chef.

À propos du centre de secours de Mouthe

Au nombre de 31 sapeurs-pompiers volontaires, dont 9 femmes (soit environ 1/3 de l'effectif), les sapeurs-pompiers du centre de Mouthe disposent de 8 engins pour assurer leurs missions. Leur secteur d'intervention concerne 12 communes : Brey-et-Maisons du Bois, Chatelblanc, Chaux-Neuve, Le Cruzet, Gellin, Mouthe, Petite Chaux, Les Pontets, Reculfoz Rondefontaine, Sarrageois et Les Villedieu, soit une population défendue d'environ 2400 habitants.

En 2012, le centre de secours de Mouthe a effectué 199 interventions contre 230 l'année précédente ; une diminution sensible qui s'explique par le fait que le SDIS du Doubs n'intervient plus pour les nids de guêpes ne présentant pas de caractère d'urgence.

Quelques chiffres des interventions de 2012 :

Secours à personnes	72.86%
Accidents sur la voie publique	15,58%
Incendies	9.55%
Opérations diverses	2.01%



Le Centre de Secours de Mouthe recrute

Pour maintenir les effectifs et pérenniser les secours dans le Haut-Doubs, de nouvelles forces sont nécessaires.

Chaque jour en France, 200 000 sapeurs-pompiers volontaires viennent prêter main forte aux sapeurs-pompiers professionnels pour porter secours et assistance à leurs concitoyens. Ces hommes, ces femmes ont choisi de trouver le temps nécessaire en parallèle à leur vie privée et professionnelle pour se former et se rendre disponibles à l'accomplissement des missions dévolues aux sapeurs-pompiers.

Homme ou femme, étudiant, salarié du secteur privé ou public (avec des horaires fixés ou d'équipe), agriculteur, femme au foyer, chef d'entreprise... vous pouvez tous devenir sapeur-pompier volontaire.

Vous avez seulement quelques heures par semaine à consacrer aux pompiers ?

Sachez que les formations et le temps de disponibilité sont ajustés suivant votre demande.

Vous pouvez facilement concilier vie privée, vie professionnelle et volontariat.

Comment devenir sapeur-pompier volontaire ?

Pour accéder au statut de sapeur-pompier volontaire, il faut :

- être une femme, un homme et être âgé(e) de 16 à 55 ans ;
- jouir de vos droits civiques ;
- disposer de bonnes capacités physiques ;
- être motivé par l'aide à autrui et l'investissement dans un projet fort.

Les étapes de recrutement :

**Entretien > Tests physiques > Visite médicale
> Incorporation au sein du corps départemental des sapeurs-pompiers volontaires**

Alors pourquoi ne pas devenir sapeur-pompier volontaire ?

Sans plus attendre, venez rencontrer le chef de centre ou son adjoint !

Centre de Secours de Mouthe - 12 place de l'Église - 25240 Mouthe

sapeurspompiersdemouthe.asso-web.com

Chef de Centre : Lieutenant Koerber Jean-Samuel - 06 77 76 11 02

Adjoint au Chef de Centre : Adjudant-Chef Hoffstetter Daniel - 06 73 60 20 00

42 années de botte et toujours la même flamme !

Quelle belle carrière, que celle de l'adjudant-chef Michel Cannelle. Lors de la Sainte Barbe du 17 novembre 2012 dernier, Michel s'est vu remettre la médaille de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs pour ses 40 années de service.

Cela a été l'occasion pour le chef de centre de souligner son engagement sans faille au sein du centre de secours de Mouthe depuis 1970 pour le bien du service public et dans l'intérêt des victimes.

En un peu plus de quatre décennies, ce vrai Meuthiard a vu évoluer l'univers des sapeurs-pompiers et est devenu la mémoire vivante de notre centre de secours.

L'ensemble du personnel du centre de secours de Mouthe te remercie chaleureusement pour ton engagement et espère encore te voir arriver à la caserne sur ton vélo, lorsque l'alerte est donnée.



Nous rappelons que la commune dispose de deux défibrillateurs.

Les appareils dont s'est dotée la commune sont des défibrillateurs automatiques, c'est-à-dire qu'ils analysent le rythme cardiaque de la victime après installation des électrodes comme indiqué sur les pictogrammes, puis envoient un choc si nécessaire.

L'un se situe dans le hall de la mairie et est donc accessible en permanence en cas de nécessité. L'autre est installé dans l'entrée de la salle polyvalente pour être accessible lorsqu'une manifestation est organisée dans les lieux (en espérant, naturellement, que cet investissement ne serve jamais).

Certains volontaires ont déjà suivi une formation « Premiers Secours ». Celle-ci est à la portée de tous. Renseignements et inscription auprès d'organismes agréés comme les Sapeurs-Pompiers.

Mouthy pratique

Commune de Mouthé

Du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Tél. 03 81 69 27 45
Fax : 03 81 69 13 13

mairie.mouthé@wanadoo.fr

Déplacement à domicile sur demande pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.

Salle polyvalente

Les réservations se font auprès de
M^{me} Christiane Bailly au 06 71 45 47 65

Communauté de Communes des Hauts du Doubs

3, Grande Rue - 25240 Mouthé
Tél. 03 81 69 11 18
Fax 03 81 69 14 27

ADMR service à domicile

1 rue Cart Broumet
Lundi de 15 h 00 à 17 h 00
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 00
Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00
Tél. 03 81 69 13 33

SSIAD de Mouthé

1 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 69 21 62
Fax : 03 81 69 20 76
ssiad-mouthé@wanadoo.fr

Centre des Finances Publiques

Rez-de-chaussée, 3 Grande Rue
Tél. 03 81 69 22 71
Fermé le vendredi après-midi

Bibliothèque

3 Grande Rue
Le mercredi de 17 h 00 à 19 h 00
Contact : M^{me} Thiébaud
au 03 81 69 24 65

La Poste

Tél. 03 81 69 22 99
Horaires des levées : 15 h 30
en semaine, 11 h 30 le samedi

Déchetterie

En été : mardi de 16 h à 17 h
mercredi de 18 h à 19 h
jeudi de 16 h à 17 h
samedi de 13 h 30 à 16 h 30
En hiver : mercredi de 17 h à 18 h
samedi de 13 h 30 à 16 h 30

Centre périscolaire de loisirs

Familles Rurales Le P'tit Tétrás
3 Grande Rue
Tél. 03 81 69 19 87

Piscine (au chalet PEP)

Ouverture pendant les vacances d'été :
lundi de 14 h à 16 h
mardi de 18 h 30 à 20 h 00
mercredi de 14 h à 16 h
Ouverture hors vacances scolaires :
mardi et vendredi de 18 h 30 à 20 h
mercredi de 14 h à 16 h
Tél. 03 81 46 29 44

Pharmacie

Pharmacie de la Source
2 Grande Rue
Tél. 03 81 69 21 23
Fax : 03 81 69 12 08

Opticien

La Lunetterie
8 Grande Rue
Tél. 03 81 38 31 73

Hôpital local

1 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 69 22 81
Fax : 03 81 69 13 47

Centre de soins infirmiers

Tél. 03 81 69 12 86

Maison médicale de Mouthé

Docteurs Guyon, Klabá, Saulnier
Médecins 03 81 69 86 10

Frédéric Teste

Ostéopathe 06 80 42 68 06

Rachel Cuenot

Ostéopathe 06 74 10 59 10

Mélanie Droz-Vincent Langel

Pédicure podologue 03 81 38 46 70

Nadine Cousin

Sage femme 03 81 46 85 74

Françoise Nicolas

Orthophoniste 03 81 69 17 59

Séverine Courgey-Robert

Diététicienne nutritionniste
03 81 39 27 31

Dentistes

**Docteurs Monnot François
et Anne-Monique**

34 rue de la Varée
Tél. 03 81 69 21 77

Psychothérapie et sophrologie

Nicolas Devigne-Lafaye

6 rue du Stade
Tél. 06 89 21 03 63 (sur RV)

Acupuncture et massage Tuina

Stephan Roberti

6 rue du Stade
Tél. 06 82 52 84 31 (sur RV)

Masseurs-kinésithérapeutes

**Matthias Forestier,
Véronique Burgat-Sallée**
84 grande rue
Tél. 03 81 39 74 58

Psychologue

Emmanuelle Agussol-Sylvestre

13 place de l'Église
Tél. 03 81 38 15 48 (sur RV)

Taxi

Véronique Cathez
Tél. 06 84 97 58 91

**En cas de difficulté, vous pouvez contacter la Mairie ou, s'il y a danger immédiat, les services d'urgence.
POMPIERS : 18 • URGENCES : 112 • GENDARMERIE : 17 • Gardes médicales : 3966**

ESF École du Ski Français

La saison fut mitigée, en raison des conditions météo de Noël et du décalage des vacances d'hiver sur mars. Nous pouvons, cependant, nous féliciter des résultats du club de l'ASM section ski alpin qui ont été appréciés de tous. Précisons également, que Xavier Bailly a terminé 75^{ème} du challenge national des Moniteurs! Sachant que les 15 premiers font partie des équipes nationales, c'est un résultat de très haut niveau. Pour l'an prochain l'ESF du Val de MOUTHE souhaite modifier quelque peu son organisation et recherche des Monitrices / Moniteurs / Aspirants / Stagiaires de ski de Fond ou Alpin. **Contactez-nous au 06 08 22 67 66**

SDD Société du Doubs Développement

Nous vous informons que la société Source du Doubs Développement recherche pour la saison prochaine, soit du 15 décembre au 15 mars, du personnel pour les fonctions suivantes : Perchmans, Pisteurs Alpins, responsable caisse, responsable location ski, mécanicien télésiés.

Contactez le 06 08 22 67 66 avant le 15 octobre si vous souhaitez déposer votre candidature.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE des collégiens

Le samedi 15 juin, les jeunes du Comité Consultatif des jeunes de Mouthé ont mené à bien l'un de leurs projets de l'année : organiser une fête de fin d'année scolaire réservée aux collégiens. Cette fête s'est avérée être un franc succès. Nos jeunes collégiens étaient ravis de goûter aux plaisirs d'une soirée festive qui leur était entièrement réservée et les membres du comité étaient fiers d'en avoir assuré la préparation et le bon fonctionnement.

Ces jeunes du Comité ont beaucoup travaillé cette année pour leurs camarades, multipliant réunions et initiatives pour organiser et financer en grande partie par eux-mêmes cette manifestation.

Nous les félicitons pour leur implication et sommes heureux de savoir qu'ils souhaitent tous renouveler leur participation à ce Comité à la prochaine rentrée et nous apporter leurs idées pour les jeunes de notre village.

Nous rappelons, également, à tous les jeunes résidant sur la commune qu'ils sont les bienvenus s'ils souhaitent rejoindre cette équipe.

